



Assemblée Générale des actionnaires, nouvelle convocation

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **EUROPLASMA (ALEUP, ISIN FR 000044810)**, a réuni le 10 octobre 2017, sous la présidence de Pierre Catlin, ses actionnaires représentant 30 253 122 titres (présents, représentés ou votes par correspondance), correspondant à 19,88 % du capital.

Cette progression significative de la participation des actionnaires par comparaison avec l'Assemblée Générale du 29 juin 2017, traduit une mobilisation des actionnaires soucieux d'assurer l'avenir du Groupe.

Le Président, **Pierre Catlin**, a déclaré « *Je remercie tous les actionnaires qui, par leur vote, ont témoigné de leur intérêt pour l'avenir du groupe, et ainsi plus largement pour la transition écologique. Des innovations technologiques majeures ont été industrialisées ces 3 derniers mois, et je suis confiant quant à la mobilisation de tous pour l'Assemblée Générale du 26 octobre prochain afin de permettre au groupe de les déployer, et ainsi d'assurer sa croissance* ».

Cette forte mobilisation a toutefois été insuffisante pour atteindre le quorum de 25% requis pour une Assemblée Générale Extraordinaire sur première convocation. Le procès-verbal et les informations relatives au *quorum* sont disponibles sur le site Internet de la société, www.europlasma.com.

Dans ces conditions, **EUROPLASMA** informe ses actionnaires de la seconde convocation de cette Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 26 octobre 2017 à 11 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5, Allée des Lumières. Pour cette deuxième convocation, le quorum nécessaire pour l'approbation des résolutions est de 20% du capital.

Modalités de participation :

Pour les actionnaires au porteur :

- 1) Ceux ayant participé à l'Assemblée Générale en 1^{ère} convocation et dont l'attestation de participation précise qu'elle vaut pour les autres assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour, n'ont pas de démarche particulière à faire.
- 2) Ceux ayant participé en 1^{ère} convocation mais dont l'attestation ne vaut que pour l'AGE du 10/10/2017, doivent faire établir par leur banque une nouvelle attestation de participation à l'Assemblée Générale du 26/10/2017, compléter un nouveau formulaire de vote (même modèle que précédant disponible sur le site internet de la société http://www.europlasma.com/wp-content/uploads/2017/08/EUROPLASMA_Formulaire-de-vote-vierge.pdf et renvoyer le tout par mail à la société (contactbourse@europlasma.com) ou à Caceis CT (ct-assemblies@caceis.com).
- 3) Ceux qui n'ont pas participé à la 1^{ère} convocation et souhaitent participer à la 2^{ème}, voir procédure point (2).

Pour les actionnaires au nominatif :

- 4) Ceux ayant participé à l'Assemblée Générale en 1^{ère} convocation, il n'y a pas de démarche particulière à faire, leur vote ou procuration de 1^{ère} convocation sera automatiquement prise en compte pour la 2^{ème} convocation.
- 5) Ceux qui n'ont pas voté en 1^{ère} convocation et souhaitent participer à la 2^{ème}, doivent simplement faire parvenir un formulaire de vote à la société ou à Caceis aux adresses mails ci-dessus mentionnées - cf point (2).

L'avis de seconde convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) ainsi que dans un journal d'annonces légales le 16 octobre 2017. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces deux avis.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires et peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse : <http://www.europlasma.com/fr/espace-actionnaires/assemblies-generales.html> selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

Contact actionnaires :

Anne BORDERES – Tel: + 33 (0)5 56 49 70 00 - contactbourse@europlasma.com

Contact presse :

Luc PERINET MARQUET – LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS Tel: +33 (0)1 44 50 40 35 - lperinet@lpm-corporate.com